

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 AVRIL 2009**

**Délibération
n° 2009.04. 39.B**

**Acquisition de bacs
pour la collecte des
déchets ménagers et
assimilés - 2 lots -
Annulation de la
délibération n°10 B du
22 mai 2008 : appel
d'offres ouvert**

LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE NEUF à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au Château de Fléac – 4 rue du Château 16730 Fléac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.
Date d'envoi de la convocation : **27 avril 2009**

Secrétaire de séance : Jean-Claude BESSE

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

François NEBOUT, Michel BRONCY, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE

Excusé(s) représenté(s) :

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS	Rapporteur : Monsieur DOLIMONT
----------------------------------	---------------------------------------

ACQUISITION DE BACS POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - 2 LOTS - ANNULATION DE LA DELIBERATION N°10 B DU 22 MAI 2008 : APPEL D'OFFRES OUVERT
--

Par délibération n°10 B du 22 mai 2008, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'acquisition de bacs pour le service déchets ménagers.

Cependant, en raison de modifications importantes, il convient d'annuler cette délibération et d'en prendre une autre aux conditions décrites ci-dessous.

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert, lancé en application des articles 10, 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

Ce marché à bons de commande sera passé sans minimum ni maximum, mais avec une estimation non contractuelle des montants à commander.

Chaque lot décrit ci-après fera l'objet d'un marché séparé.

Lot 1 : Bacs pour ordures ménagères
montant estimatif indicatif : 300 000 € HT/an

Lot 2 : Bacs pour emballages ménagers ou assimilés
montant estimatif indicatif : 150 000 € HT/an

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie - construction du 14 avril 2009,

Je vous propose :

D'ANNULER la délibération n°10 B du 22 mai 2008.

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir, les marchés négociés en cas d'appel d'offres infructueux, ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

DE PRECISER que ces marchés seront conclus pour une durée d'un an à compter de leur date de notification et qu'ils seront ensuite renouvelables annuellement par reconduction expresse à la date anniversaire sans que leur durée totale ne puisse excéder quatre ans.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2158 – rubrique 812.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
07 mai 2009	07 mai 2009